



Centre de la Petite Enfance McGill Inc.
McGill Child Care Center Inc.

Guide des parents du CPE McGill – Copie destinée aux parents

Le document des Règles internes contient toutes les informations détaillées que chaque parent doit consulter et connaître. Il est disponible à l'adresse suivante : www.mcgill.ca/daycare.

*En cas de divergence entre le présent guide et le document des Règles internes, les **Règles internes** prévaudront.*

Coordonnées

3491, rue Peel
Montréal (Québec) H3A 1W7
Téléphone : (514) 396-2930

Courriel :

director.cpe@mail.mcgill.ca
assistantdirector.cpe@mail.mcgill.ca

Inscription et orientation

L'inscription se fait généralement pour une période de douze mois à temps plein (de septembre à août). Pendant cette période, au moins un parent de chaque enfant doit travailler ou étudier à temps plein à l'Université McGill.

Lors de la première journée de chaque année scolaire, les éducatrices et éducateurs remettront une trousse d'orientation aux familles du groupe fréquenté par l'enfant.

Politique concernant les besoins particuliers

Le CPE soutient l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers. Des subventions gouvernementales peuvent être accordées pour favoriser leur intégration, selon une évaluation individuelle de chaque situation.

Veuillez noter que les locaux ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Personnel

Les éducatrices et éducateurs sont qualifiés dans le domaine de l'éducation à l'enfance. Ils possèdent une expérience auprès des jeunes enfants et détiennent tous un certificat de premiers soins à jour ainsi qu'une vérification des antécédents judiciaires.

Grâce à leurs compétences, leurs talents et leur travail d'équipe, ils s'efforcent de créer un milieu bienveillant et stimulant qui favorise l'apprentissage, la créativité, la confiance en soi et le respect.

Les éducatrices et éducateurs sont responsables de la préparation et de la mise en œuvre d'un programme d'activités équilibré, adapté au niveau de développement, aux intérêts et aux besoins des enfants dont ils ont la charge.

Une communication ouverte avec les parents est valorisée.

L'équipe du CPE est composée de :

- 17 éducatrices et éducateurs à temps plein
- Des éducatrices et éducateurs assistants à temps partiel
- Une préposée
- Une directrice générale
- Une directrice adjointe

En tant que milieu de formation, le CPE McGill accueille également des stagiaires et des bénévoles dans les classes chaque session.

Groupes

Les groupes sont constitués en fonction de l'âge et des besoins développementaux des enfants. Tous les efforts sont faits afin de maintenir une certaine stabilité dans les groupes et de permettre aux enfants de demeurer avec des amis familiers lorsque cela est possible. L'expertise et l'expérience des éducatrices et éducateurs sont prises en considération et leurs recommandations sont essentielles dans ce processus.

La composition des groupes est établie par la directrice générale et la directrice adjointe, en collaboration avec les éducatrices et éducateurs, lors de la réunion du personnel d'avril ou de mai.

Principes de composition des groupes

- Les enfants progressent selon leur âge chronologique et les places disponibles, avec certains de leurs pairs, sauf dans des circonstances exceptionnelles recommandées par l'éducatrice ou l'éducateur.
- Toute recommandation particulière fera l'objet d'une discussion entre les parents et l'éducatrice ou l'éducateur, puis sera révisée et approuvée par la directrice adjointe et la directrice générale.
- L'écart d'âge entre le plus jeune et le plus âgé d'un groupe ne dépassera pas 12 mois afin de permettre la mise en place d'un programme adapté à chaque enfant. Toute exception à cette règle fera l'objet d'une consultation auprès du personnel éducateur concerné.
- Toute demande de placement particulier doit être soumise par écrit à la directrice générale, sans exception, en précisant les motifs de la demande.

Groupes et ratios

Premiers Pas : 10 enfants / 2 éducatrices + 1 assistante à temps partiel

Petits Découvreurs : 10 enfants / 2 éducatrices + 1 assistante à temps partiel

Curiosité : 10 enfants / 2 éducatrices

Pas à Pas : 12 enfants / 2 éducatrices

Aventuriers 1 : 12 enfants / 2 éducatrices

Aventuriers 2 : 7 enfants / 1 éducatrice

Explorateurs : 15 enfants / 2 éducatrices

Équipe Créative : 16 enfants / 2 éducatrices

Esprit d'Équipe : 18 enfants / 2 éducatrices

Heures d'ouverture

Le centre est ouvert de **7 h à 18 h**.

Nous demandons aux familles d'arriver au plus tard à **17 h 50** afin de disposer du temps nécessaire pour récupérer les effets personnels de l'enfant, l'aider à se préparer pour le départ et échanger brièvement avec l'éducatrice ou l'éducateur. Cela permet de respecter l'horaire du personnel dont le quart de travail se termine à 18 h.

Retard au départ

Le centre ferme ses portes à 18 h.

Si un enfant demeure au centre après cette heure, le parent et l'éducatrice ou l'éducateur devront signer un registre de retard indiquant l'heure de départ.

Journée prolongée

Le programme de contribution réduite couvre un maximum de **10 heures de services de garde par jour**.

Des frais supplémentaires de **5 \$** seront automatiquement facturés pour toute période dépassant 10 heures, à l'intérieur des heures d'ouverture normales de 7 h à 18 h.

Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Si une personne autre que celle habituellement autorisée doit venir chercher l'enfant, le centre doit en être informé par écrit.

Aucun enfant ne sera confié à une personne sans l'autorisation écrite préalable du parent ou du tuteur légal.

Facultés affaiblies

Si un membre du personnel estime qu'une personne venue chercher un enfant présente des facultés affaiblies (par l'alcool ou une drogue affectant ou pouvant affecter son jugement, sa vue, son ouïe, son équilibre, ses réflexes ou sa capacité de réaction), l'enfant ne lui sera pas remis.

Le personnel contactera alors une autre personne autorisée figurant au dossier. En dernier recours, les services policiers seront appelés.

Changements d'informations

L'administration doit être informée rapidement de tout changement concernant :

- l'adresse
- les numéros de téléphone
- les adresses courriel
- les renseignements médicaux
- les personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- les contacts d'urgence

Ces changements doivent être communiqués dès leur entrée en vigueur.

Frais

Frais mensuels

Les frais sont établis selon le Programme de contribution réduite du ministère de la Famille.

Les paiements sont exigibles le premier jour de chaque mois et doivent être effectués par prélèvement préautorisé.

Des frais de **20 \$** seront facturés pour tout paiement refusé (fonds insuffisants).

Frais d'adhésion

- Cotisation annuelle familiale : **25 \$**
- Plateforme éducative Kaymbu : **25 \$ par enfant et par année**

Registre de présence

La signature de la feuille de présence chaque mois est obligatoire.

Veuillez activer votre compte Tiempo en utilisant la même adresse courriel que celle utilisée pour Dokmail.

Une fois l'activation complétée, vous recevrez un second courriel vous invitant à signer électroniquement la feuille de présence.

Fermetures

Le centre est fermé conformément au calendrier de l'Université McGill pour un maximum de 13 jours par année.

Une journée pédagogique annuelle a lieu en mars et une journée de préparation annuelle en août. Les services sont alors assurés par du personnel de remplacement selon les besoins.

Le calendrier annuel est distribué chaque mois de septembre.

Fermetures d'urgence

Lorsque la santé ou la sécurité est menacée, la directrice générale consulte la présidence du conseil d'administration afin de déterminer si une fermeture est nécessaire.

Dans la mesure du possible, cette décision est prise avant 6 h 30.

Si une fermeture survient pendant la journée, les parents seront avisés par téléphone ou par courriel.

Les communications se feront par :

- Courriel aux familles et au personnel
- Storm Watch – CJAD 800 AM

Programme éducatif

Le programme éducatif vise à favoriser le développement :

- social
- affectif
- physique
- langagier
- cognitif

Il est important que chaque enfant développe une image positive de lui-même et la confiance nécessaire à son épanouissement futur.

À l'aide de matériel adapté à leur âge, les éducatrices et éducateurs accompagnent les enfants dans leurs explorations et leurs activités quotidiennes.

Les activités sont planifiées en fonction des intérêts et des besoins observés chez les enfants.

Approche éducative et encadrement

Notre approche vise à aider les enfants à développer l'autocontrôle, à tenir compte des autres et à apprendre des moyens appropriés de résoudre les conflits.

Cette approche repose notamment sur :

- le modelage de comportements respectueux et appropriés ;
- l'établissement d'attentes claires adaptées à l'âge des enfants ;
- l'utilisation d'encouragements et de renforcements positifs lorsque des comportements appropriés sont observés.

Vêtements appropriés

Les enfants doivent porter des vêtements adaptés aux jeux actifs ainsi que des chaussures adéquates pour courir et jouer à l'extérieur.

Comme les sorties extérieures font partie de la routine quotidienne, les enfants doivent disposer de vêtements adaptés aux saisons :

- vêtements de pluie au printemps ;
- habit de neige en hiver ;
- chapeau de soleil en été.

Un ensemble complet de vêtements de rechange doit être conservé au CPE en tout temps.

Repas et collations

Le centre offre un dîner équilibré et nutritif ainsi que deux collations par jour, préparés par un service de traiteur désigné. Les menus sont élaborés conformément au Guide alimentaire canadien. Une copie du menu est envoyée aux parents chaque mois par courriel.

Environnement sans noix

Bien que le CPE ne puisse garantir un environnement complètement exempt d'arachides et de noix, tous les efforts sont déployés afin d'éviter la présence de produits contenant des noix ou des arachides, pouvant en contenir ou ayant été en contact avec celles-ci.

Tous les aliments fournis par le traiteur respectent ces exigences et sont préparés dans un environnement exempt d'arachides et de noix.

Les membres du personnel, les parents, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs doivent faire preuve d'une grande vigilance lorsqu'ils apportent des aliments destinés à être consommés sur les lieux.

Tout aliment autre que ceux fournis par le traiteur doit être apporté dans un contenant portant la liste complète des ingrédients. Cette exigence ne s'applique pas aux aliments destinés exclusivement à la consommation personnelle d'un adulte, comme le repas du personnel éducateur.

Politique alimentaire

De façon générale, les enfants sont encouragés à adopter de saines habitudes alimentaires et à découvrir une variété d'aliments.

Les adultes présents auprès des enfants servent de modèles en matière de saine alimentation. Certains aliments sont interdits, notamment :

- les bonbons
- la gomme à mâcher
- les croustilles
- le maïs soufflé (risque d'étouffement)
- les aliments de restauration rapide

Veillez consulter la Politique alimentaire complète concernant la gestion sécuritaire des allergies alimentaires :

https://www.mcgill.ca/daycare/files/daycare/cpe_mcgill_internal_rules_2014.pdf

Allergies alimentaires

Veillez ne pas apporter au centre de produits contenant des arachides ou des noix.

Prenez connaissance des allergies alimentaires présentes dans le groupe de votre enfant. Le CPE est un environnement 100 % sans arachides ni noix.

Si des aliments provenant de l'extérieur sont apportés pour une occasion spéciale, la liste des ingrédients doit être affichée à l'extérieur du local de l'enfant au moins 48 heures à l'avance.

Anniversaires

Il est de tradition de souligner l'anniversaire des enfants dans leur groupe afin de célébrer cette occasion spéciale.

Conformément à notre politique sans arachides ni noix, veuillez choisir l'une des options suivantes :

1. Tout dessert glacé de marque Chapman's ou Coaticook portant la mention « sans arachides et sans noix »;
2. Des fruits frais;
3. Commander des cupcakes individuels par l'entremise du CPE (fournis par Mr. Cupcakes au coût de 3,50 \$ par cupcake).

Veillez consulter les éducatrices ou éducateurs afin de convenir de la date et de l'heure de la célébration de l'anniversaire de votre enfant.

Autres célébrations

Des repas-partage (« potluck ») et diverses festivités sont organisés tout au long de l'année afin de permettre aux parents, aux enfants et au personnel de mieux se connaître.

Parmi ces activités, on retrouve notamment :

- le Festival d'hiver (mi-décembre)
- diverses célébrations culturelles et saisonnières
- les fêtes de fin d'année

Nous vous invitons à partager vos traditions et célébrations avec l'éducatrice ou l'éducateur de votre enfant afin que ces moments spéciaux puissent être vécus et appréciés par tous.

Sorties

Les enfants peuvent participer à des promenades dans le quartier.

Pour toute excursion nécessitant l'utilisation du transport en commun, un formulaire d'autorisation distinct devra être signé par les parents.

Le CPE McGill peut également offrir des activités spéciales telles que :

- le patinage
- la natation
- diverses sorties éducatives

Un contrat de service distinct sera fourni pour toute activité comportant des frais.

Participation des parents

Les parents jouent un rôle essentiel au sein du CPE McGill.

Leur participation contribue directement au succès de notre programme, particulièrement lors des activités nécessitant la présence d'adultes pour des raisons de sécurité, comme les sorties éducatives.

Sans la participation des parents, le programme de natation ainsi que plusieurs activités spéciales, telles que les visites au Planétarium ou au Jardin botanique, ne pourraient avoir lieu. Tout au long de l'année, les parents sont également invités à contribuer à divers besoins et événements du centre. Par exemple, ils peuvent participer au grand nettoyage annuel de la cour et du cabanon de rangement.

Certaines classes bénéficient également de l'aide des parents pour de petites tâches, comme l'arrosage des plantes ou des réparations mineures.

Au début de chaque année scolaire, les parents sont encouragés à réfléchir aux façons dont ils peuvent contribuer à l'esprit communautaire du CPE.

En voyant leurs parents s'impliquer, les enfants développent un sentiment de sécurité et d'appartenance. L'expérience en service de garde est enrichie lorsque toute la famille participe à la vie du CPE.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance légale de gouvernance du CPE.

Il est composé de :

- 7 parents
- 1 membre du personnel
- 1 membre de la communauté

Un nouveau conseil est élu chaque année lors de l'assemblée générale annuelle tenue en juin.

Les réunions du conseil ont lieu chaque trimestre.

Comités

Le CPE McGill est une communauté chaleureuse et dynamique.

La participation à un comité constitue une excellente façon de contribuer à cet environnement enrichissant qui bénéficie à l'ensemble de la communauté et, ultimement, aux enfants qui fréquentent le CPE.

Les parents sont encouragés à s'impliquer en se joignant à l'un des comités.

Veuillez noter que vous devez être membre du CPE McGill et avoir acquitté votre cotisation annuelle pour pouvoir siéger à un comité.

Comité de santé, sécurité et nutrition

Ce comité constitue un forum où les questions liées à la santé, à la sécurité et à la nutrition peuvent être soulevées, discutées et résolues.

Ses objectifs sont :

- réduire les risques de blessures et de maladies;
- discuter des habitudes de vie et d'alimentation saines;
- veiller au maintien des normes de santé et de sécurité du CPE.

Maximum : 8 membres.

Comité de recherche

Le comité de recherche examine et approuve les projets de recherche impliquant les enfants du CPE.

Les projets sont évalués à plusieurs niveaux :

1. Approbation par le comité d'éthique de l'Université McGill;
2. Évaluation par le comité de recherche du CPE afin de déterminer leur pertinence et leurs retombées pour notre communauté;
3. Obtention du consentement parental lorsque la recherche se déroule dans le groupe d'un enfant.

La charge de travail est minime et les échanges se font principalement de façon électronique.

La plupart des projets sont de simples études d'observation.

Veuillez communiquer avec Manuel si vous souhaitez participer à ce comité.

Maximum : 5 membres.

Comité communautaire

Le comité communautaire organise et coordonne diverses activités au cours de l'année, notamment :

- la semaine d'appréciation du personnel;
- les activités d'accueil et d'orientation;
- le pique-nique de fin d'année;
- les cafés-rencontres;
- les ateliers destinés aux parents.

Le comité coordonne également certaines tâches d'entretien, telles que les réparations mineures ainsi que le nettoyage et l'organisation printanière du cabanon de la cour.

Maximum suggéré : 8 membres.

Comité des communications

Le comité des communications a pour mandat de faciliter la communication entre le conseil d'administration et la communauté du CPE McGill.

Ses responsabilités peuvent inclure :

- la préparation de bulletins d'information;
- la réalisation de sondages;
- la supervision de la mise à jour du site Web du CPE.

Maximum : 8 membres.

Comités ad hoc

Plusieurs projets spéciaux sont réalisés par des comités ad hoc.

Ces comités sont créés par le conseil d'administration pour travailler temporairement sur des dossiers précis.

Portraits de développement

Chaque famille reçoit un portrait du développement de son enfant deux fois par année, soit en juin et en décembre.

L'application Kaymbu est utilisée pour recueillir et compiler les informations nécessaires à la préparation de ces portraits.

Les frais annuels sont de 25 \$ par enfant.

Pour obtenir des renseignements sur le téléchargement de l'application « Kaymbu for Families », veuillez consulter :

<https://help.kaymbu.com/hc/en-us/articles/115004757893-Kaymbu-for-Families-App>

Sécurité

L'accès au centre est contrôlé au moyen de cartes d'accès.

Lors de l'arrivée ou du départ de votre enfant, assurez-vous que l'éducatrice ou l'éducateur en a pris bonne note.

Veuillez également vous assurer qu'aucune personne inconnue ne vous suit dans le centre lorsque vous y entrez.

Les visites du centre se font uniquement sur rendez-vous pour les familles ayant été contactées à la suite de l'attribution d'une place disponible.

Absences

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez en informer son éducatrice ou son éducateur.

Groupe	Téléphone	Courriel
Premiers pas	514-396-2926	firstmilestonesmcgill@gmail.com
Petits découvreurs	514-396-2927	littlediscoverersmcgill@gmail.com
Curiosité	514-396-2924	curiosityclass2020@gmail.com
Pas à pas	514-398-1237	steppingstonescpe@gmail.com
Aventuriers 1	514-396-2923	adventurerscpe@gmail.com
Aventuriers 2	514-396-2923	cpemcgilladventurers2@gmail.com
Explorateurs	514-396-2925	explorerscpe@gmail.com
Équipe créative	514-396-2925	creativecrewmcgill@gmail.com
Esprit d'équipe	514-396-2928	teamplayers.mcgill@gmail.com

Politique de santé

Pour consulter la politique de santé complète et détaillée, veuillez visiter le site Web du CPE McGill.

Que faire lorsque votre enfant est malade

- Informez l'éducatrice, l'éducateur ou la direction par téléphone ou par courriel afin que le CPE puisse assurer le suivi des infections.

- Si votre enfant a de la fièvre ou vomit, il doit demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il soit exempt de symptômes pendant au moins 24 heures sans avoir reçu d'acétaminophène.
- Si votre enfant a la diarrhée, il doit demeurer à la maison jusqu'à ce que ses selles soient normales ou qu'il n'ait eu aucun épisode de diarrhée pendant 24 heures.
- Un enfant doit rester à la maison s'il est incapable de participer aux activités du groupe.
- Au cours de la journée, les parents seront contactés afin de venir chercher leur enfant si celui-ci présente de la fièvre, vomit, a la diarrhée ou est incapable de participer aux activités.
- Pour connaître les critères de retour au service de garde après d'autres maladies (conjonctivite, varicelle, roséole, impétigo, streptocoque, etc.), veuillez consulter le protocole de santé disponible sur le site Web.

Comment réduire la propagation des infections

- Gardez votre enfant à la maison lorsqu'il est malade.
- Lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement.
- Toussez et éternuez dans le pli de votre coude et apprenez également cette habitude à votre enfant.

Stationnement

Une zone de débarcadère de quinze minutes est située directement devant le centre sur la rue Peel. Veuillez respecter la limite de temps afin que ce privilège puisse bénéficier à tous et pour éviter une contravention.

Le stationnement est également permis derrière le CPE pour une durée maximale de quinze minutes. Veuillez laisser vos feux de détresse allumés afin que le service de sécurité de l'Université McGill puisse reconnaître que vous êtes un parent du CPE.

Veuillez noter que la ruelle située du côté nord du centre est privée et ne doit jamais être utilisée ni obstruée. Le CPE n'est pas responsable des contraventions de stationnement que pourraient recevoir les parents.

Tabagisme et vapotage

Le centre est un environnement sans fumée.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les bâtiments, dans la cour ainsi que lors des sorties éducatives. Les règlements de l'Université McGill relatifs aux espaces sans fumée s'appliquent également aux locaux du CPE et aux environs.

Responsabilité concernant la supervision des enfants au CPE McGill

La cour est supervisée par le personnel du CPE à différents moments pendant les heures d'ouverture du centre.

Veuillez noter que les enfants présents sur les lieux avant ou après ces périodes de supervision ne sont pas sous la responsabilité du personnel du CPE. Le CPE McGill n'est pas légalement responsable des personnes qui utilisent l'aire de jeux lorsqu'elle n'est pas supervisée par son personnel.

Une fois qu'un enfant a été confié au personnel du CPE, il incombe aux éducatrices, éducateurs et membres de l'administration de mettre en œuvre les moyens appropriés pour guider son comportement au sein du centre.

Seuls les employés du CPE McGill ont l'autorité et la responsabilité d'intervenir dans les situations liées à l'encadrement des comportements ou à la résolution de conflits. En aucun temps les parents ou toute autre personne ne faisant pas partie du personnel ne sont autorisés à intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le leur.